

CONVENTION EXPERIMENTATION Projets pilotes PROD'CAST

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

Entre les soussignés :

La Direction de Radio France

D'une part,

ET :

Les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise

D'autre part

Ci-après dénommées collectivement « les parties »

22	<u>Table des matières</u>	
23	ARTICLE 1 – DEFINITION DU PERIMETRE ET DES PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION ET PRESENTATION	
24	DES PROJETS PILOTES PROD'CAST	3
25	ARTICLE 2 – COMMISSION DE SUIVI, D'EVALUATION ET D'AJUSTEMENT - CESA.....	4
26	a) Composition de la CESA.....	4
27	b) Missions et attributions de la CESA.....	4
28	ARTICLE 3 – ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES IMPLIQUES DANS L'EXPERIMENTATION	5
29	ARTICLE 4 – BILAN DES PROJETS ET TRANSPOSITION	5
30	ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION.....	5
31	ARTICLE 6 - CALENDRIER DE SUIVI.....	5
32	ARTICLE 7 - REVISION DE LA CONVENTION	6
33	ARTICLE 8 – DEPOT ET PUBLICITE DE LA CONVENTION	6
34		
35		

36 **ARTICLE 1 – DEFINITION DU PERIMETRE ET DES PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION**
37 **ET PRESENTATION DES PROJETS PILOTES PROD'CAST**

38 Les principes de la démarche Prod'Cast ont été présentés en CSE Central au mois de janvier 2021.

39

40 La démarche globale vise à :

41

42 • Consolider le modèle Radio France, entreprise de service public produisant en interne
43 ses contenus

44 • Répondre aux ambitions éditoriales des 7 chaînes de Radio France en développant les
45 offres de nouveaux formats, podcasts, édition numérique, vidéos, gages d'avenir pour
46 l'entreprise

47 • Construire un plan de modernisation de la production associé à un déploiement d'outils
48 à l'échelle de l'entreprise pour maintenir ses savoir-faire et compétences à la pointe

49 • Penser la démarche et sa mise en œuvre dans le respect des rythmes et des spécificités
50 de la radio, et dans l'attention aux activités des collaborateurs et collaboratrices de
51 l'entreprise. Dans le cadre de cette démarche ont été identifiés 11 projets pilotes –
52 Prod'Cast pour la saison radiophonique 2021-2022 (Annexe 1).
53

54 Ces projets pilotes doivent permettre d'élaborer, de tester et d'observer de nouveaux processus
55 organisationnels et d'en évaluer les résultats dans l'objectif d'éclairer, à partir du bilan, les modalités
56 des suites à donner. Ce sont des dispositifs innovants non encore mis en œuvre ou partiellement
57 mis en œuvre à Radio France, dont l'intérêt et l'opportunité demandent à être analysés, partagés
58 et ajustés.
59

60 Dans le cadre de cette démarche, les parties souhaitent que les projets pilotes identifiés pour la
61 saison radiophonique 21-22 contribuent à :

62

63 • Identifier les compétences nouvelles à mettre en œuvre dans le cadre des productions
64 de formats numériques et favoriser leur acquisition au service des parcours
65 professionnels des salariés

66 • Assurer et analyser la mise en place de nouvelles organisations efficaces dans le
67 respect des conditions de travail des salariés

68 • Engager dans le cadre de l'expérimentation une réflexion constructive sur l'évolution de
69 la production à Radio France
70

71 Chaque chaîne ayant élaboré un scénario spécifique d'évolution comprenant différents volets, il est
72 nécessaire de définir le périmètre des évolutions suivies et d'établir des modalités de suivi adaptées.
73 Deux natures d'évolutions sont concernées à ce stade : les projets pilotes d'évolutions dans les
74 émissions d'une part, et les projets pilotes de productions de programmes délinéarisés, d'autre part.
75 (Annexe 1).
76

77 Les emplois et les directions concernés par les projets pilotes sont listés en annexe 2.

78 Il est précisé que la présente convention n'a pas vocation à modifier la nomenclature actuelle des
79 emplois et la définition des métiers.

80 Pour assurer le suivi et l'évaluation des projets pilotes Prod'Cast, il est convenu durant la période
81 de la présente convention, de mettre en place une Commission d'Evaluation, de Suivi et de
82 d'Ajustement – CESA - composée des Organisations Syndicales Représentatives signataires de
83 cette convention, de la Direction des Ressources Humaines et de la Mission d'Accompagnement
84 de la Transformation.
85

86 Les projets sont engagés pour la durée d'une saison radiophonique, la présente la convention
87 couvre la saison radiophonique 2021-2022.
88

89 Reconnaisant l'enjeu de l'expérimentation, les parties signataires de la présente convention

RD
RD
F.A
CC

90 affirment la nécessité que ces expérimentations soient respectueuses des femmes et des
 91 hommes de l'entreprise et souhaitent qu'elles favorisent l'implication et l'engagement personnels,
 92 la mobilisation des savoir-faire et des compétences de chacun.
 93 Les salariés concernés par les projets pilotes Prod'Cast pour la saison radiophonique 2021 – 2022
 94 sont interrogés sur leur souhait d'implication et de formation.

95 **ARTICLE 2 – COMMISSION DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'AJUSTEMENT - CESA**

96 La convention institue la création d'une commission de suivi, d'évaluation et d'ajustement – CESA.

97 **a) Composition de la CESA**

98 La CESA est composée de deux représentants par Organisation Syndicale Représentative
 99 signataire de la présente convention, quatre représentants de la Direction des Ressources
 100 Humaines, deux représentants de la MAT.
 101

102 Afin de répondre à une réalité opérationnelle, la CESA peut solliciter les représentants de la
 103 Direction du numérique et de la production (DNP), des chaînes, un expert par métier par
 104 Organisation Syndicale Représentative signataire de la présente convention et les référents
 105 Prod'Cast de chaque chaîne.

106 **b) Missions et attributions de la CESA**

107 La CESA a pour mission :

- 108 • D'assurer le suivi de la présente convention
- 109 • D'assurer l'évaluation et le suivi des projets-pilotes Prod'Cast en utilisant la grille d'analyse
 110 d'impacts annexée à la convention (Annexe 3)
- 111 • De garantir que des mesures correctives soient apportées aux éventuelles difficultés de
 112 mises en œuvre repérées.
- 113 • De veiller à identifier les sujets qui relèvent éventuellement d'autres instances
 114 (présentation des grilles de programme en CSSCT, négociations et démarche en cours).
- 115 • D'organiser les échanges tout au long du processus d'expérimentation afin d'en assurer le
 116 pilotage au plus près du terrain et d'aplanir les difficultés de mise en œuvre en lien avec
 117 les alertes éventuellement formulées.
 118

119 Dans le cadre du suivi des évolutions, la CESA doit notamment :
 120

- 121 • Tenir les réunions de suivi et de bilan telles que décrites à l'article 6.
- 122 • Emettre des alertes en cas de dysfonctionnement constaté dans la mise en œuvre d'une
 123 évolution
- 124 • Remonter les alertes éventuelles et proposer à la discussion des solutions pour les lever
- 125 • Questionner et enrichir les propositions des directions et chaînes, être force de proposition
- 126 • Participer au suivi de la mise en œuvre et des indicateurs d'accompagnement définis dans
 127 la grille d'impacts (métiers, charge de travail...)
 128

129 Pour accomplir ses missions, la CESA dispose également de la capacité à :

- 130 • Demander que lui soient présentés les axes des stratégies des chaînes qui peuvent

- 131 impliquer des redéploiements de moyens de production
- 132 • Obtenir des précisions sur les conditions opérationnelles de mise en œuvre
- 133 • Solliciter selon l'ordre du jour de la CESA des experts concernés par les évolutions
- 134 • Les résultats des expérimentations seront transmis par la Direction du Développement
- 135 Social et étudiés avec la CESA dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

136 **ARTICLE 3 – ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES IMPLIQUES DANS L'EXPERIMENTATION**

- 137 Les salariés identifiés pour participer à l'expérimentation bénéficieront de formations et de
- 138 tutorat.
- 139 A cet effet, la direction s'engage à ce que chaque salarié impliqué bénéficie d'un entretien avec un
- 140 interlocuteur RH de sa chaîne/direction et/ou le responsable de service à l'entrée dans le dispositif
- 141 d'expérimentation afin de lui présenter le dispositif et d'affiner/compléter si nécessaire les
- 142 formations requises définies lors de l'étude d'impact : la durée et le contenu des formations sont
- 143 déterminés au regard du degré de maîtrise initial des compétences par chaque salarié, dans le
- 144 souci de lui garantir une bonne maîtrise des nouvelles activités pratiquées.
- 145 Une attention particulière est portée à la bonne organisation et au temps de travail nécessaires à la
- 146 transmission des savoirs et savoir-faire.
- 147 L'organisation du travail des services dont sont issus les salariés participant aux projets pilotes
- 148 Prod'Cast, doit permettre de préserver la charge de travail des salariés ayant ou non intégré
- 149 l'expérimentation.

150 **ARTICLE 4 – BILAN DES PROJETS ET TRANSPOSITION**

- 151 Chaque projet pilote est suivi d'un bilan global, à l'issue de la période couverte par la présente
- 152 convention. Le document d'analyse des résultats de l'expérimentation est partagé au sein de la
- 153 CESA puis présenté en information à la CSSCT PIdF.
- 154 A la suite de ce bilan, une décision est prise quant à la suite à donner à chaque projet pilote. La
- 155 CESA peut remettre en question la poursuite de l'un ou l'autre de ces projets.
- 156
- 157 Le bilan communiqué reprend par projet :
- 158
- 159 • Les objectifs poursuivis
- 160 • Les emplois concernés
- 161 • Les résultats obtenus

162 **ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION**

- 163 La présente convention est conclue pour une durée de onze mois : Septembre 2021 – Juillet 2022

164 **ARTICLE 6 - CALENDRIER DE SUIVI**

- 165 Le calendrier retenu est le suivant :

Septembre 2021	Réunion 1 de mise en œuvre
Octobre 2021	Réunion 2 de suivi des projets pilotes (émissions)
Décembre 2021	Réunion 3 de suivi des projets pilotes (émissions et programmes délinéarisés)
Avril 2022	Réunion 4 de suivi des projets pilotes (émissions et programmes délinéarisés)
Juin 2022	Réunion 5 de suivi des projets pilotes (émissions et programmes délinéarisés)
Juillet 2022	Réunion 6 Bilan global de la démarche et bilan par projet pilote mis en œuvre (émissions et programmes délinéarisés)

166

167 Chaque CESA est planifiée sur une demi-journée ou une journée entière en fonction de l'ordre du
 168 jour. La réunion de bilan se tient sur une journée complète. La réunion de bilan s'articule autour des
 169 onze projets pilotes comprenant les axes d'évolutions dans les émissions d'une part, et les projets
 170 pilotes de productions de programmes délinéarisés, d'autre part.
 171 Avant chaque réunion de la CESA, la Direction du Développement Social adresse à la CESA un
 172 document préparatoire comprenant le bilan de la chaîne et le bilan d'équipe à J-8 avant la tenue de
 173 la réunion. Pour la réunion de bilan global, les observations et les recommandations complètent
 174 l'envoi.

175 **ARTICLE 7 - REVISION DE LA CONVENTION**

176 La présente convention peut être révisée, conformément aux dispositions des articles L. 2261-7 à
 177 L.2261-8 du Code du Travail.

178
 179 Toute demande de révision doit être motivée et adressée à la direction de Radio France et aux
 180 organisations syndicales représentatives par lettre recommandée avec avis de réception.
 181 La demande de révision est accompagnée d'un projet de rédaction nouvelle du ou des articles ou
 182 annexe(s) soumis à la révision. Les négociations commencent au plus tard un mois après la date
 183 de réception de la demande de révision. A défaut de conclusion d'un avenant modificatif dans les
 184 4 mois du début des négociations, et à la suite de 3 réunions de négociations au minimum, la
 185 demande de révision est réputée caduque.

186 **ARTICLE 8 – DEPOT ET PUBLICITE DE LA CONVENTION**

187 La présente convention fait l'objet des formalités de dépôt prévues par les articles L 2231-5 à L
 188 2231-6 du Code du Travail par la partie la plus diligente.

189

190

191 Fait à Paris, le 16 septembre 2021

192

193

194 **Pour Radio France :**

195

196


Catherine CHAVANIER
 Directrice des Ressources Humaines

197

198

199

200 **Pour les organisations syndicales représentatives :**

201

Pour la CGT

Pour SUD

Pour la CFDT

202

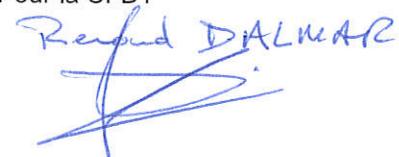
203

204

205

206

207


 Raphaël DALMAR

Pour FO

Pour UNSA

Pour le SNJ

208

209

210

211

212

213

214


 ATENIA


 DARRIE

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1- Tableau des projets pilotes (PDF joint)

Annexe 2 - Liste des emplois et des directions concernées par la convention

Annexe 3 - Matrice d'analyse d'impacts (Tableau Excel joint)

25 | 08 | 2021

CONSTRUISSONS
radiofrance 2022

PROD'CAST

LA FABRIQUE DE LA RADIO



Convention d'expérimentation – ANNEXE 1

Tableau des projets pilotes lancés à la rentrée 21

radiofrance

R. B. 121
E. B. 121
C. C.

1. Tableau des projets pilotes d'évolutions à la rentrée 21

	Projets pilotes	Organisation actuelle	Organisation prévue	Accompagnement pour la rentrée 21
1	 "Mise en onde" de Carnets de campagne	1 producteur 1 réal a 0,7 1 atta pro a tps plein 1 technicien avec 15 min de prépa 2 heures récurrentes de temps de production pour enregistrements des ITW	1 producteur 1 atta pro a tps plein 2 techniciens avec entre 45 min et 1 heure de prépa 2 heures récurrentes de temps de production pour enregistrements des ITW Temps de préparation du technicien porté à 45'-1h	Formation montage NETIA pour le Producteur Consolidation du conducteur d'antenne revue
2	 18-20h produit comme une tranche d'actualité	1 productrice 1 réal a tps plein et 2 tech sur le 18/20 en suivi 2 atta pro a tps plein 1 red chef a tps plein Temps de production pour les ITW et traductions sur la permanence rédaction	1 Productrice 1 technicien détaché à temps plein et 2 tech sur le 18/20 en suivi 2,5 atta pros 1 red chef à tps plein Temps de production pour les ITW et traductions sur la permanence rédaction avec le technicien détaché	18-20h : 2 semaines de doublure du technicien avant l'été Et une semaine fin Aout avant la rentrée.
3	 Réalisation autonome de certains programmes délinéarisés simples	L'unité est constituée de : 2 réalisateurs, 1 attaché de production à temps partiel Les moyens techniques sollicités sont : Vacances de production au sein de la chaîne	1,75 ETP en plus de réalisation redéployé vers les programmes délinéarisés Possibilité ouverte sur la saison, pas de projets identifiés à date. Les moyens techniques sollicités sont : Vacances de production au sein de la chaîne	Dans l'attente des formations à Sequoia programmées par la DTSI
4	 Réalisation autonome de certains programmes délinéarisés simples	Moyens DPP sollicités ponctuellement	Possibilité ouverte sur la saison, pas de projets identifiés à date	Dans l'attente des formations à Sequoia programmées par la DTSI
5	 "Mise en onde" du 20h30/22h00 en semaine	1 animateur (2/3 de son temps de travail concernés par l'évolution) et 1 tech antenne 1 chargé de relation auditeur 1 réalisateur (40% de son activité concernés)	1/5 du temps de travail du réalisateur est redéployé, et il continue à assurer la préparation des éléments diffusés dans l'émission Temps de préparation du technicien allongé d'1h	Réunions de clarification des activités de chacun de chacun au sein des équipes et de la chaîne (rôle de la coordination d'antenne) Clarification de la répartition des actions de préparation du conducteur d'antenne consolidé
6	 "Mise en onde" du 16h/19h du weekend	1 animateur (75% de son temps de travail concernés par l'évolution) et 1 tech antenne 1 chargé de relation auditeur 1 attapro en prépa 1 réalisateur (75% de son temps de travail concernés par l'évolution)	50% du temps de travail du réalisateur est redéployé, et il continue à assurer la préparation des éléments diffusés dans l'émission Temps de préparation du technicien allongé de 2h	Réunions de clarification des activités de chacun de chacun au sein des équipes et de la chaîne (rôle de la coordination d'antenne) Clarification de la répartition des actions de préparation du conducteur d'antenne consolidé
7	 Réalisation autonome de certains programmes délinéarisés simples	Pas de moyens de réalisations sur les programmes délinéarisés	Potentiel d'un mi-temps de réalisation redéployé sur les programmes délinéarisés Possibilité ouverte sur la saison, pas de projets identifiés à date	Dans l'attente des formations à Sequoia programmées par la DTSI

D.D F&E

2. Tableau des projets pilotes d'évolutions à la rentrée 21

	Projets pilotes	Organisation actuelle	Organisation prévue	Accompagnement pour la rentrée 21
8	<p>Réalisation autonome de certains programmes délinéarisés simples, au sein de l'Unité de programmes délinéarisés.</p> <p>Ce projet est hébergé et porté par France Culture et la Direction des personnels de production y est étroitement associée.</p> <p>Il devra clarifier des pratiques existantes, hétérogènes et non explicitées dans l'entreprise et envisager l'autonomie des réalisateurs (y compris prises de son et/ou mixages simples) sur des formats spécifiques.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux dossiers de production des programmes délinéarisés</p>	<p>L'unité en charge du projet pilote est constituée de : 3 réalisateurs, 1 attaché de production, des producteurs affectés le temps de leur projet.</p> <p>Les moyens techniques sollicités sont : soit vacation de production au sein de la chaîne, soit moyens DPAV</p>	<p>Les projets précis sur lesquels le suivi portera seront définis au moment de la constitution des dossiers de production.</p> <p>Possibilité de redéployer des profils supplémentaires en cas de besoin.</p> <p>Sur les projets de forme simple définis, le réalisateur pourra assurer la production en autonomie, comprenant la prise de son simple et/ou le mixage simple: Mécaniques (complotisme, journalisme), Histoire de.. (l'internet, etc), ils ont pensé..., Tracts, Nouveaux projets savoirs</p>	<p>Réalisateurs ayant été formé ou à former à Sequoia</p> <p>La Direction des personnels de production est étroitement associée et pourra redéployer des moyens en cas de besoin en supplément des personnels affectés.</p>
9	<p>"Mise en onde" de l'émission "Le Van Beethoven"</p>	<ul style="list-style-type: none"> . 1 productrice . 1 attapro (1/2 ETP) . 1 réalisateur . 1 technicien en cycle sur 6 lignes sans suivi 	<p>Le réalisateur est redéployé vers l'activité "Programmes délinéarisés"</p> <p>L'équipe (producteur et attaché de production) prépare la sélection musicale DNC et la verse dans Music Master.</p> <p>Planning technique sur 3 lignes pour assurer un suivi de l'émission</p>	<p>Un réalisateur sera présenter les premières semaines de la grille pour accompagner la mise en place avec l'équipe technique</p> <p>La coordination technique assurera un support sur la préparation du conducteur et à l'antenne</p> <p>Temps de préparation technique avant l'émission</p> <p>Support DTSI sur l'accompagnement à Music Master</p>
10	<p>"Mise en onde" de l'émission "En piste"</p>	<ul style="list-style-type: none"> . 2 producteurs . 1 attapro (1/2 ETP) . 1 réalisateur . 1 technicien en cycle sur 6 lignes sans suivi 	<p>Le réalisateur est redéployé vers l'activité "Programmes délinéarisés"</p> <p>L'équipe (producteurs et attaché de production) prépare la sélection musicale DNC et la verse dans Music Master</p> <p>Planning technique sur 3 lignes pour assurer un suivi de l'émission</p>	<p>Un réalisateur sera présenter les premières semaines de la grille pour accompagner la mise en place avec l'équipe technique</p> <p>La coordination technique assurera un support sur la préparation du conducteur et à l'antenne</p> <p>Temps de préparation technique avant l'émission</p> <p>Support DTSI sur l'accompagnement à Music Master</p>
11	<p>Réalisation autonome de programmes délinéarisés simples</p>	<p>Moyens DPP sollicités ponctuellement</p> <p>Les moyens techniques sollicités sont : soit vacation de production au sein de la chaîne, soit moyens DPAV</p>	<p>Possibilité ouverte sur la saison, pas de projets identifiés à date</p> <p>Les moyens techniques sollicités sont : soit vacation de production au sein de la chaîne, soit moyens DPAV</p>	<p>Dans l'attente des formations à Sequoia</p>

cc
ES
R.D
FR

ANNEXE 2 A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION - PROD'CAST

Liste des emplois et des directions concernées par les expérimentations

Emplois :

- Producteur ou animateur
- Réalisateur
- Technicien supérieur du son
- Attaché de production

Directions concernées

- Antennes :
 - France Inter
 - France Info
 - France Bleu
 - France Culture
 - France Musique
- Directions support à la production :
 - DPP
 - DPA
 - DTSI
 - DOC

R.F.
F.P.
M.D.
CC

Nom du projet pilote : xxx

Résumé du projet
en quoi consiste le projet

Gains et améliorations attendus par le projet
xxxx

Indicateurs de réussite du projet
Indicateur 1 : le projet sera réussi si xxxx
Indicateur 2 : le projet sera réussi si xxxx
Indicateur 3 : le projet sera réussi si xxxx

Dispositif avant modification :
xxxx

Dispositif projet pilote :
xxxx

Quels sont les changements identifiés :

	Répartition des activités	Compétences	Outils	Charge de travail	Interactions	Organisation du temps de travail et planification
(détailler chaque changement pour en mesurer l'impact)	Les tâches évoluent-elles ? Un rôle est-il modifié ?	De nouvelles compétences sont-elles requises ou à développer ? Y a-t-il un changement de degré d'autonomie ou de responsabilité ?	Y a-t-il des modifications dans l'utilisation des outils ?	Y a-t-il un impact sur la charge de travail ?	Les interactions avec d'autres acteurs du process évoluent-elles ?	Le nouveau dispositif nécessite-il des changements d'organisation du temps de travail ?
Emploi 1 :						
Emploi 2 :						
Emploi 3 :						
Emploi 4 :						

Quel est le niveau des impacts identifiés :
(mettre une note de 0- sans impact à 4 - très fort impact)

	Répartition des activités	Compétences	Outils	Charge de travail	Interactions	organisation du temps de travail et planification
Emploi 1 :	0	4	1	1	1	1
Emploi 2 :	3	0	1	1	1	1
Emploi 3 :	3	2	0	1	1	1
Emploi 4 :	4	1	1	0	1	1

Les impacts étant identifiés, quelles sont les dispositions prévues pour accompagner ces changements ?

	Formation	Information / communication	Management	OTT
Emploi 1 :				
Emploi 2 :				
Emploi 3 :				
Emploi 4 :				

Bilan à date : (bilan 1)

Date du bilan :

Nombre de jours échus de la phase pilote :

Actions correctives entreprises depuis le démarrage, le cas échéant :

Appréciation par emploi :	Points forts	Points à améliorer	Actions correctives à mettre en place en sortie du bilan	Points remarquables pour d'autres instances (CSSCT, Emploi et Compétences, ...)
Emploi 1 :				
Emploi 2 :				
Emploi 3 :				
Emploi 4 :				

Appréciation globale, à date :

Bilan à date : (bilan 2)

Date du bilan :

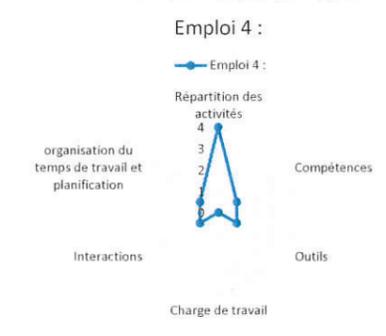
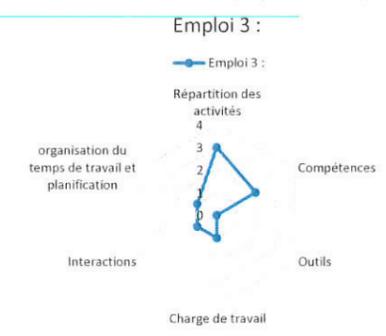
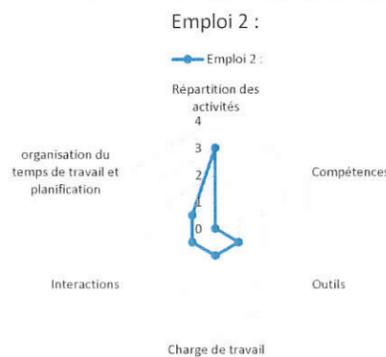
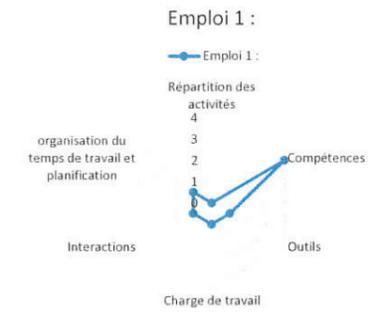
Nombre de jours échus de la phase pilote :

Actions correctives entreprises depuis le précédent bilan, le cas échéant :

Appréciation par emploi :	Points forts	Points à améliorer	Actions correctives à mettre en place en sortie du bilan	Points remarquables pour d'autres instances (CSSCT, Emploi et Compétences, ...)
Emploi 1 :				
Emploi 2 :				
Emploi 3 :				
Emploi 4 :				

Appréciation globale, à date :

Synthèse des mesures d'impacts :



FD
12.7
FWS
e